



Fiche pratique

Accompagner des élèves en compétition UNSS - Tir sportif

Pour accompagner des élèves en compétition UNSS, vous devez être en possession des documents suivants :

À présenter obligatoirement dès l'accueil de la compétition :

- licence UNSS,
- attestation d'agrément en qualité d'accompagnateur si vous êtes formateur FFTir (cf page suivante) ou une licence UNSS si vous êtes parent d'élève.

À posséder dans le cadre de la prise en charge de mineurs :

- autorisation parentale (modèle incluse dans la convocation).

Quel accompagnateur ?

L'animation de l'association est assurée par les enseignants éducation physique et sportive de l'établissement.

Une personne qualifiée peut assister l'équipe pédagogique à la demande et sous la responsabilité de cette dernière. En conséquence toute personne encadrant une équipe relevant de l'UNSS devra être en mesure de fournir un document attestant de l'agrément du comité directeur, sous peine de se voir exclue de la compétition ou interdite de participer à l'encadrement de l'équipe. Chaque formateur FFTir fera donc une demande d'attestation d'agrément et pour les parents accompagnateurs, le collège ou le lycée établira une licence UNSS adulte gratuite.

Le transport des armes :

Les armes utilisées dans les compétitions UNSS ne sont soumises ni à déclaration, ni à autorisation de détention. La Licence FFTir n'est donc pas obligatoire pour les transporter, mais leur transport doit se faire sous la responsabilité d'un adulte.



ANNEXE 3.

ATTESTATION D'AGRÉMENT DES ACCOMPAGNATEURS ÉQUIPES HORS ENSEIGNANTS EPS¹¹



UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE

Je soussigné Président de l'Association Sportive du Collège Lycée¹²
à Académie de conformément aux :

Dispositions statutaires obligatoires pour les associations sportives scolaires

R 552-2 du code de l'éducation

Article 2-4

« L'animation de l'association est assurée par les enseignants d'éducation physique et sportive de l'établissement. Un personnel qualifié peut assister l'équipe pédagogique à la demande et sous responsabilité de cette dernière. Il devra alors recevoir l'agrément du comité directeur ».

Autorise

M

M

M

M

à encadrer l'équipe de¹³ pour les championnats de France UNSS de qui se dérouleront à du au 20

À le 20

Signature du Président de l'Association Sportive

¹¹ Document à remettre à l'accueil des championnats de France

¹² Rayer la mention inutile

¹³ Sport